



Horizon2020
European Union Funding
for Research & Innovation

INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT MERIEM
02 NOV. 2023
DEPART 3904
N°



Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area Programme (PRIMA)

Consultation N° 8/2023 pour la sélection d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet «SUSTAvianFEED »

Termes de références (TDR) pour la sélection d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet « Alternative Animal Feeds in Mediterranean Poultry Breeds to obtain Sustainable Products »
SUSTAvianFEED Grant Agreement number 2015



Etant donné que :

1. Le Coordinateur
Sociedad Agraria de Transformación 2439 (ALIA), adresse : in S/N - Paraje del Duende de Lorca Diputación de la Hoya, 30816, Lorca, Spain, Code de TVA ESF30030753, représentée par son Président, Diego Parra Parra en qualité de demandeur, en collaboration avec
2. Université de Murcia (UMU), adresse : in Avenida Teniente Flomesta, 5, 30003, Murcia, Spain, code TVA numéro ESQ3018001B,
3. Université de Turin (UNITO), adresse : Via Verdi, 8, 10124, Turin, Italie, code TVA numéro a. 02099550010,
4. Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem (ISA-CM), adresse : Po.Box 47-Chott Mariem, 4042, Sousse, Tunisie, code TVA numéro (N/A),
5. Association Rayhana pour femme de Jendouba (Rayhana), adresse : Rue 03 Août cité Erriath, 8100, Jendouba, Code TVA numéro (N/A),
6. Entomo Consulting S.L. (ENTOMO), adresse : in Ctra de Murcia, 103, 30430, Cehegin, Spain, code TVA numéro ESB73936973
7. EGE Université (EGE), adresse : Ege Üniversitesi Rektörlüğü, Gençlik Caddesi, No:12, 35040, Bornova-Izmir, Turkey, code TVA numéro 3250057618
8. Fondazione Slow Food per la Biodiversità ONLUS (SLOWFOOD), adresse : Via Piazzale degli Uffizi c/o Accademia dei Georgofili – 50122 Firenze, Italie, fiscal code: 94105130481

Ont soumis une proposition de projet intitulé « Alternative Animal Feeds in Mediterranean Poultry Breeds to obtain Sustainable Products » SUSTAvianFEED» dans le cadre du programme *Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area Programme (PRIMA)*.

La Sociedad Agraria de Transformación 2439 (ALIA), adresse : in S/N - Paraje del Duende de Lorca Diputación de la Hoya, 30816, Lorca, Spain (UNIPI - DSV), en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle du programme PRIMA qui informe que le projet SUSTAvianFEED a été retenu pour le financement pour un montant de EUR 2299338,46 (Deux million deux cents quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent-trente-huit euro /46 centimes qui correspond à 100% du coût total éligible du projet.



Horizon2020
European Union Funding
for Research & Innovation



La Sociedad Agraria de Transformación en qualité de bénéficiaire principal du projet a signé un contrat de subvention entre le *Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area Programme (PRIMA)* et tous les partenaires du projet pour la répartition technique, financière et administrative du projet.

Selon le contrat de subvention l'ISA-CM doit gérer une action pour un coût total éligible de 211009,08 Euros (Deux cent onze mille neuf euros/08 centimes) financé par l'UE à l'ordre de 100%, l'ISA-CM est impliqué dans WP1, WP2, WP3, WP4 et WP5 .

Il est attendu

Que dans la phase d'implémentation du projet, l'ISA-CM a prévu la sélection d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

l'ISA-CM (le partenaire), avec la présente consultation, a l'objectif de sélectionner d'un prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet " Alternative Animal Feeds in Mediterranean Poultry Breeds to obtain Sustainable Products » SUSTAvianFEED " dans le cadre du programme *Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area Programme (PRIMA)*.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet le prestataire de services d'assistance à la coordination financière sera chargé de :

1. Calcul des coûts horaires pour le personnel impliqué dans le projet ;
2. Préparation des ébauches de mise à disposition à temps partiel (Affectations) du staff interne à l'ISA-CM;
3. Assistance à la rédaction du rapport financier final du partenaire l'ISA-CM;
4. Téléchargement des dépenses de l'ISA-CM dans la plateforme du programme PRIMA dans le cas échéant ;
5. Préparation des amendements et des réallocations du budget du projet dans le cas échéant ;
6. Assistance à l'auditeur durant les vérifications des dépenses du projet dans le cas échéant ;
7. Participation aux rencontres avec tous les partenaires du projet pour vérifier l'avancement des activités et des dépenses dans le cas échéant ;
8. Participation aux comités de pilotage du projet en cas de besoin ;



9. L'examen des opérations financières

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le paiement du prestataire de services pour l'assistance à la coordination financière du projet sera faite en deux tranches suite à la présentation d'une note de frais et un rapport d'activités accompagné par les timesheets:

- La première tranche équivalente à 40% de la rémunération sera effectuée 120 jours suite à la notification de sélection de la commission d'évaluation des candidatures, la demande de versement de l'honoraire doit être accompagnée par un rapport d'activité et des timesheet qui attestent d'avoir accompli une assistance d'au moins 40 hommes/jours, les timesheet doivent être dûment contre signés par la coordinatrice du projet avec la mention « Services faits »
- La deuxième tranche équivalente à 60% de la rémunération sera effectuée au moment de préparation du rapport financier final du projet. La demande de versement de l'honoraire doit être accompagnée par un rapport d'activité et des timesheet dûment contre signés par la coordinatrice du projet avec la mention « Services fait »

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec le prestataire de services d'assistance à la coordination financière du projet démarre dès la réception de la notification de sélection de la part de la commission d'évaluation des candidatures et reste valable jusqu'au 24 Mars 2025 sauf en cas de prolongation du projet accepté par le programme PRIMA, la durée d'assistance à la coordination du projet demandé est estimée à 02 homme/mois

En cas de prolongation un avenant sera signé par les deux parties contractantes.

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cette consultation le prestataire de services d'assistance à la coordination financière doit remplir les conditions générales suivantes :

A. Conditions générales :

1. Les participants ne doivent pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur ;

B. Conditions Professionnelles :

1. La bonne connaissance du *Programme Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA)* au moins un contrat/ Attestation/ Bon de commande qui atteste la collaboration dans le cadre dudit programme



2. Qualification de *Project Manager*, avec possession d'une attestation de Project Management ou similaire dans le secteur de gestion des projets de coopération internationales, le certificat doit être délivré par un organisme reconnu (PMP/PMI ou autre)
3. Il doit avoir une expérience dans le secteur de la Coopération Internationale d'au moins 15 ans (Le compte des années d'expériences ne se fait pas par projet mais par ancienneté d'années d'expérience en se basant sur le CV)
4. Il doit avoir une collaboration ou en train de collaborer dans des projets de coopération internationale en particulier dans le programme Horizon Europe, Horizon 2020, ou similaire (les projets réalisés dans la même année sont aussi comptabilisés).
5. Maîtrise de la langue anglaise

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

En ce qui concerne le point 3 de l'article 5, les contrats des candidats peuvent être en cours, l'essentiel est qu'ils soient déjà signés avant la date du lancement de l'appel

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 8 et 9, seront examinées par une Commission nommé par le représentant légal de l'ISA-CM.

Les prestataires qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection.

La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants:

Critères de sélections	Score
La bonne connaissance du <i>Programme PRIMA</i> , au moins un contrat/ Attestation/ Bon de commande qui atteste la collaboration dans le cadre dudit programme	20
Avoir une attestation de Project Management ou autre certificats similaires équivalente dans le secteur de la coordination des projets de coopérations internationales délivrée par un organisme reconnu (PMP/PMI ou autre) Certificats (un ou plus) reconnus 15 points sans certificat zéro point	15
Maîtrise de la langue anglaise déclaration sur l'honneur	05
Avoir une expérience et connaissance dans le secteur de la Coopération Internationale d'au moins 15 ans (à raison de deux points par ans pour un maximum de 25 points ; moins de 10 ans d'expériences = 0 points, de 10 à 14 ans d'expériences = 20 points, plus que 15 ans d'expérience = 25 points	25



La collaboration dans des projets de coopération internationale en particulier dans le programme Horizon Europe, Horizon 2020, ou similaire. D'au moins 4 projets par programme, moins de 4 projets zéro, entre 4-6 projets 10 points, plus que 10 projets 15 points	15
Possession d'un diplôme en Science économiques, Sciences de gestions économique, Gestion des Entreprises, comptabilité ou similaire (Bac + 2 = 5 points ; Bac + 4 = 08 points : Bac + 5 = 10 points)	10
Offre financière détaillée HT, TVA et TTC)	10
Total	100 Points

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement candidats admis avec les scores relatifs. Un tel classement sera approuvé par la Commission de sélection et conservé dans l'archive de l'ISA-CM à disposition de tous candidat qui demande une vérification.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les candidats intéressés devront envoyer leur dossier par courrier postal auprès du Bureau d'ordre de Institut Supérieur Agronomique-Chott Mériem (ISA-CM)
à l'adresse suivante :

**Institut Supérieur Agronomique-Chott Mériem (ISA-CM) Adresse : BP 47, 4042 Chott Mériem
Sousse, Tunisie**

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

**« Consultation n° 8../2023 pour la sélection d'un prestataire de services
d'assistance à la coordination financière du projet «SUSTAvianFEED»**

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :



Horizon2020
European Union Funding
for Research & Innovation



1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.3 et 5) ;
4. Déclaration sur l'honneur pour remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de la consultation
5. Offre financière détaillée (HT,TVA et TTC)

Art. 9 – Mentions supplémentaires

PISA-CM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

PISA-CM n'accepte pas les demandes reçus après la date limite du 01/12/ 2023 - 14.00 heure (le timbre postal ne fait pas foi).

Sousse le 02/11/2023

Le Directeur Général

